

République Française

\*\*\*

Alpes de Haute Provence

\*\*\*

Commune de BANON

Séance du jeudi 16 mars 2017

Date de la convocation :  
10/03/2017

*L'an deux mille dix-sept et le seize mars l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER,  
Maire.*

Membres en exercice :  
15

Présents :  
11

**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian  
BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie  
GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE,  
Eric ROBIN

Votants :  
9

Secrétaire de séance:  
Michèle MOUTTE

**Représentés :**

Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

**Absents :**

Louis BREMOND, José CHARROUX, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 014

**Objet: Projet Utile - Cession de terrain et bail à construction**

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions relatives à l'agrandissement du magasin Utile par la SAS CALEO ainsi que les deux dernières délibérations en date du 27 mai 2016 et du 7 juillet 2016, donnant d'une part, un accord de principe pour un bail à construction et un engagement pour la cession des parcelles qui seront construites pour ce projet et d'autre part, fixant le prix de vente, la surface cédée et l'engagement de la SAS CALEO pour l'aménagement du parking.

Parallèlement à ces délibérations, le projet, soumis à permis de construire a enregistré un avis défavorable de la part de l'architecte des bâtiments de France en fin d'année 2016. La SAS CALEO a donc présenté un nouveau projet lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Toutefois, pour se faire et respecter les prescriptions de l'ABF :

- l'emprise au sol du bâtiment a diminué (465 m<sup>2</sup>)
- la surface de vente reste inférieure à 300m<sup>2</sup>
- l'emprise foncière passe de 565m<sup>2</sup> à 605m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle le prix de vente fixé à 60€ le m<sup>2</sup> et fait également état de l'engagement de la SAS CALEO consistant à aménager un parking de 12 places, destiné aux camping-car.

Considérant que la nouvelle implantation du projet avance considérablement sur le parking communal, et laisse un espace trop important entre le mur existant et le bâtiment à créer,

Considérant ainsi que le parking aura pour vocation première à recevoir la clientèle Utile alors qu'il est municipal,

Considérant que la nouvelle surface à céder passe de 565m<sup>2</sup> à 605m<sup>2</sup>,

RF  
Digne-Les-Bains

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 21/03/2017  
004-210400180-20170316-DE\_2017\_014-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
avec 4 voix pour,

5 voix contre (C. BOURRELY, S. CAMPIONE, MC. CLAEYS, P. LOMBARD, C. PRACHE),

3 abstentions (J. BOUNOUS, S. GIOVANNONI, E. ROBIN)

- **REFUSE de valider** le projet présenté en l'état.
- **REFUSE de donner son accord de principe** pour un bail à construction sur une surface à céder de 605m<sup>2</sup>.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

